

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à une demande de permis d'aménager

un parc habité avec la création de 3 lots

Rue du Pont / Avenue Michel Grandou / Rue de l'Ancienne Eglise

24750 TRELISSAC

déposée par la SAS NEXITY IR PROGRAMMES ESPRIT VILLAGE AQUITAINE

dont le siège social est situé 25 Allée Vauban – 59562 LA MADELEINE

Par arrêté n° BE-2024-01-09 du 23 janvier 2024 une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 31 jours pleins et consécutifs du lundi 19 février 2024 à 9 heures au mercredi 20 mars 2024 à 17 heures.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de TRELISSAC.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Dominique FRANÇOIS en qualité de commissaire enquêteur et M. Alain LAUMON en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier : à la mairie de TRELISSAC (24750), Place Napoléon Magne aux heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de TRELISSAC aux horaires d'ouverture de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr, rubrique Actions de l'État / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de TRELISSAC (24750), Place Napoléon Magne.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-ep2024-hab-trelissac@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de TRELISSAC pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
lundi 19 février 2024	9h00 - 12h00
mardi 27 février 2024	14h00 - 17h00
jeudi 7 mars 2024	9h00 - 12h00
vendredi 15 mars 2024	14h00 - 17h00
mercredi 20 mars 2024	14h00 - 17h00

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Aménagement et Développement Durable - Pôle Urbanisme, aménagement et ville durable - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00
- de Mme Laetitia MOUSTIE, directrice de programmes adjoint de NEXITY IR PROGRAMMES ESPRIT VILLAGE AQUITAINE - 25 allée Vauban - 59562 LA MADELEINE - tél : 06 31 46 86 38 - email : lmoustie@nexity.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de TRELISSAC, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis d'aménager ou de refus.